

Définitions à comprendre :

- Déduction/induction, raisonnement déductif/raisonnement inductif
- Etude de cas (clinique, jurisprudence) : compréhension par minutie dans les détails plutôt que par généralisation, et par comparaison plutôt que par abstraction

Méthodes à retenir :

- Partir de l'usage concret d'un mot, en donnant des exemples de façons dont il est utilisé dans le langage courant
- Repartir de l'histoire d'une notion, à partir de son étymologie

Un exemple justifie ; il est surtout à justifier. Il vaut par sa capacité à être développé et à trouver des prolongements : à engendrer de la pensée et du dynamisme dans la pensée.

Un bon exemple c'est:

- Restituer la pensée dans son tissu de vie, pour rendre les concepts vivants et éprouvés. Donc puiser dans les expériences vécues. Miser des exemples décharnés, purement inventés.
- Faire ressortir le spécifique => chercher à déplacer le général *et* le particulier. Penser des spécificités, des singularités : les décrire, le plus minutieusement possible, pour pouvoir les situer, et ensuite les comparer.
- Mouvoir du discours à l'effet : on peut chercher des exemples en regard des effets recherchés sur le lecteur ou l'interlocuteur.

Exemplifier

-Tout peut servir d'exemple. Donc il n'y a pas d'exemple en soi.

A première vue, l'exemple de quelque chose est là pour consolider l'existence d'autre chose, pour faire advenir son être, pour l'imposer. On dirait que l'exemple est de l'ordre de l'impur, de l'imparfait, dévoilant partiellement et imparfaitement une réalité qui lui est supérieure. L'exemple a une **fonction de monstration**, il fait signe vers autre chose qui est extérieure à lui-même.

- Aura de l'exemple : Quand je comprends quelque chose comme exemple, je le comprends moins en soi, que dans sa relation avec autre chose, que cette chose exemplifie. Ce regard ou registre particulier qu'est l'exemple consiste à donner aux choses une aura, un rayonnement, pour éclairer autre chose qui ne leur est pas complètement étranger. Aura sans critère préétabli.

- L'exemple est en valeur. Quelque chose a valeur d'exemple, *prend* valeur d'exemple. Prendre un exemple consiste à considérer une chose d'une façon particulière : c'est une modalité dans le discours, un regard sur les choses.

Méthode : **donner des exemples d'usage du mot**, exemples concrets de cas où un mot est effectivement utilisé. Quand est-ce qu'on utilise ce mot, et comment : tirer une signification de l'usage courant, une sagesse contenue dans l'utilisation commune des mots.

« Avoir valeur d'exemple »

« Exemple frappant, exemple saisissant »

« Exemple singulier » (des problèmes commencent à arriver : n'est-ce pas une antiphrase,

l'exemple devrait avoir une valeur générale ?)

« Bon exemple, mauvais exemple »

Ambiguïté dans le mot « exemplaire », l'exemple est exemplaire dans les deux sens du terme : exemplaire comme échantillon d'un modèle commun, et modèle à imiter, c'est-à-dire ce modèle général lui-même.

Méthode : partir de l'étymologie, et retracer l'histoire de la notion.

Le mot se développe à partir du mot latin *exemplum* (pluriel : *exempla*) qui a plusieurs sens. C'est un objet mis à part pour servir de modèle. Il désigne donc un échantillon, et aussi, et à la fois, le modèle original et sa copie, son imitation. Au Moyen Age, un *exemplum* est une forme de récit, bref et donné comme véridique, qui vise à donner un modèle moral de comportement. Son contenu est très varié, de même que ses emplois : dans les sermons, les ouvrages moraux ou théologiques, les discours juridiques... De tels récits brefs et donnés comme véridiques existaient aussi dans l'Antiquité. Ils étaient insérés dans le discours, notamment dans les plaidoiries juridiques, pour convaincre l'auditoire. Au Moyen Age, l'*exemplum* est administré par des prédicateurs, dont le but est de convertir : donc non seulement pour convaincre, mais aussi pour transformer l'auditeur. Pour faciliter la tâche des maîtres et des orateurs, on a mis, depuis l'Antiquité, des exemples à leur disposition sous forme de recueils. Le nombre de recueils d'*exempla* s'est multipliée au Moyen Age, ce qui en a progressivement fait un genre narratif. Dans la plupart de ces recueils, les exemples servent à illustrer une maxime ou un comportement à suivre. Ce sont des récits exemplaires avec morale. Peu à peu, on parle d'exemple pour parler d'une « personne digne d'être imitée », mais aussi d'un « fait servant à appuyer une assertion ». En même temps, il existe aussi, dans la rhétorique judiciaire du Moyen Age, une conception de l'exemple fondamentalement contraire à l'*exemplum* religieux : c'est l'exemple qui décrit un cas inattendu, déroutant et inexplicable parce qu'il ne tombe pas sous la règle. Ce cas inattendu s'appelle *casus* / par opposition à l'exemple exemplaire qui vient illustrer un comportement moral ou confirmer la règle.

Donc polysémie. Et un lien intrinsèque entre morale et rhétorique – justement parce que l'exemple fonctionne comme *valeur*.

-En morale l'exemple donne à imiter et rend à la fois concrets et accessibles des préceptes.
-En rhétorique l'exemple montre, illustre, il cherche à persuader, à la limite il confirme – mais il n'a pas capacité de preuve. Seul le contre-exemple prouve.

L'exemple éclaire, mais ne prouve rien, l'utilisation d'un exemple ne peut tenir lieu d'argument. En un sens, **l'exemple justifie, mais il est surtout à justifier. Il acquiert d'autant plus de valeur qu'il est exploré, développé, explicité.** Un exemple n'est pas une illustration : **l'utilisation d'un exemple ne peut donc se limiter à une simple mention allusive, il doit toujours être approfondi, on doit en montrer la pertinence.**

=> Si la morale se tourne autant vers l'exemple, c'est qu'il y a une rhétorique très efficace de l'exemple (l'édification). On va chercher à comprendre cette efficacité d'un exemple, comment il fonctionne, à quoi sert-il ? Quelle est la valeur de l'exemple relativement à ce qu'il exemplifie ?

On veut montrer que **donner des exemples n'est pas un moyen d'explication indirect**, faute de mieux. Donner un exemple permet un autre type de compréhension qu'une explication générale. L'exemple relève d'un certain **type de connaissance** – qui permet de considérer non pas seulement la connaissance, mais **l'accès à la connaissance**.

Donc dynamisme dans la pensée : l'exemple permet de mettre la pensée en mouvement. Faire des liens, mettre en rapport.

=> Postulat métaphysique : il y a de la ressemblance dans l'être, du commun qui traverse les êtres, et c'est en dégagant ces rapports et ces correspondances qu'on trouve des exemples et qu'on accède à la connaissance. **Plutôt que de chercher à comprendre les choses directement, en soi, c'est dans les liens et les rapports qu'il faut chercher.**

Il s'agira de montrer que les exemples sont des opérateurs permettant de mettre en rapport et d'effectuer des passages :

- entre abstrait et concret,
- entre général et particulier,
- entre connaissance et action.

1) Entre l'abstrait et le concret

L'exemple est au point d'intersection du concret (la réalité telle qu'elle apparaît dans toute sa richesse : un être humain) et l'abstrait (la réalité telle qu'elle est pensée dans une représentation qui n'en garde que certaines propriétés : l'humanité). Le bon exemple se situe entre une pensée trop abstraite (une pensée dans laquelle on comprend bien ce qui est dit mais on ne sait pas de quoi) et une pensée trop concrète (catalogue d'exemples, d'anecdotes, d'images sans unité ni cohérence). Un bon exemple couple les propriétés du concret (il suggère des sentiments, des sensations, des impressions, des images) et de l'abstrait, puisque on isole dans l'exemple ce qui est utile à un raisonnement, ce qui permet de prouver un argument)

Descartes, *Méditations métaphysiques*

Descartes donne à voir, à sentir, à toucher le morceau de cire. Mobilisation des sens. Minutie dans la description des détails.

La question est : « qu'est-ce qu'on comprend le plus distinctement ? » 1. Les choses communes, banales. 2. Le particulier plutôt que le général. Donc : un corps matériel.

=> Descartes donne les **critères d'un bon exemple**. Mais, à la fin de l'expérience de pensée, rien ne demeure de l'image concrète que nos sens nous donnaient de la cire. Nous ne pouvons donc pas nous appuyer sur de simples impressions sensibles pour avoir une connaissance « claire et distincte » de la cire. Il faut passer du concret à l'abstrait : puisqu'on ne peut s'appuyer sur les impressions sensibles, il faut, par le raisonnement, dégager les éléments constitutifs qui se retrouvent à l'identique dans tous les états de la cire et dans tous les morceaux de cire (l'étendue, la flexibilité). Distinction concret/abstrait : La sensibilité nous fait connaître des objets singuliers par des images (visuelles, acoustiques, tactiles, etc.). La pensée abstraite dégage les caractéristiques générales de catégories d'objets.

La cire est particulièrement bien choisie, parce que c'est la matière plastique par excellence. Tout matériau peut subir ce qui arrive au morceau de cire (même un rocher subit l'érosion), mais la cire change très rapidement, et permet donc de montrer de façon frappante combien les qualités sensibles sont volatiles et éphémères.

Aussi, la cire est le lieu d'une mise en abyme : Descartes dissout nos illusions au gré de la dissolution de la cire. Dissoudre la cire, c'est dissoudre l'illusion qu'on reconnaît des formes sensibles qui nous seraient communiquées lorsque l'objet est mis en notre présence, c'est dissoudre l'illusion qu'on peut connaître les choses par les sensations.

La cire oblige à passer du concret à l'abstrait. La cire est donc une métaphore du fonctionnement de l'exemple : on part du concret pour en arriver à des notions abstraites. Donc ce texte est à la fois une démonstration *et* une explication de comment fonctionne l'exemple : Descartes part du concret de la cire pour nous amener aux connaissances abstraites, claires et distinctes.

Pourtant, c'est bien parce qu'il part d'un exemple concret et bien choisi que Descartes rend son propos convaincant. Il utilise un exemple concret et mobilise les sens, pour prouver efficacement que ce n'est pas par les sensations qu'on connaît, mais par l'abstraction. Or il n'empêche que c'est grâce à l'exemple concret qu'il donne, en rapport avec notre expérience vécue, qu'il se rend convaincant. Son exemple réussit à nous persuader du contraire de ce qu'il fait !

1. Eprouver la vie dans les concepts

Quand on utilise des concepts, on a toujours en tête, implicitement le plus souvent, une **expérience de référence**. C'est cette implication, le plus souvent non-sue et non explicitée, que peut restituer l'exemple. Les concepts viennent de la vie, et l'exemple permet de restituer le fait que les concepts sont enracinés dans un socle d'expérience vécue.

Chez Descartes on peut parler d'« **expérience de pensée** ». D'habitude, au sens de développement d'une hypothèse intellectuelle impossible. Mais on peut retourner l'expression, au sens d'une pensée dont on a fait l'expérience, une pensée éprouvée.

Dans ce rapport aux expériences vécues, il est intéressant de **confronter les exemples que chacun parvient à donner d'une théorie abstraite ou générale** : des expériences vécues, ou des films, des romans, qui viennent exemplifier une théorie. Cela permet de comprendre un même propos selon des éclairages très différents, et permet de comprendre aussi comment chacun comprend un même propos.

2. L'exemple rend les concepts plus proches et accessibles – et donc plus convaincants

Donc misère des exemples purement inventés, des exemples hors de tout usage, de toute expérience. Il faut hisser les exemples du réel et de l'expérience.

Cas d'exemple-limite : les vies exemplaires, comme vie concrète qui incarnerait absolument une règle de vie. Pour avoir une théorie de la bonne manière de vivre, il suffirait de décrire cette vie, jusque dans ses moindres aspects. La morale n'est plus un corps de principes, une doctrine ou un système d'obligations, mais le récit de la vie d'un être de qui on imite toutes les œuvres (le Prophète en Islam par exemple). Ainsi on comprend la morale sur un mode intellectuel (on comprend les approbations et les réprobations du saint), mais on la comprend aussi sur un mode sensible ou sentimental (on comprend le saint parce qu'on l'admire, parce qu'on le respecte, parce qu'on le craint).

C'est un cas-limite (un exemple-limite) car dans la vie exemplaire, concret et abstrait coïncident parfaitement (alors que concret et abstrait coïncident imparfaitement dans la plupart des exemples). La vie exemplaire est un exemple d'exemple : l'exemple incarne tellement l'idée qu'il semble être la manifestation même de cette idée. Pour faire comprendre ce qu'est qu'un style de boxe défensif, quoi de mieux que de montrer tel boxeur qui fait apparaître ce style mieux que mille explications ? L'abstrait n'est pas inutile (on peut résumer la vie du saint à des principes, et les retenir sous la forme de principes isolés de sa vie) mais il n'est pas essentiel.

2) Entre le général et le particulier

Qu'est-ce que vient exemplifier un exemple ?

Platon, *Hippias majeur*

« Quelle chose est belle » / « ce qu'est le beau » : écart entre le particulier et le général. Le particulier est du côté du sensible, le général du côté de l'intelligible. « Toutes ces choses que tu qualifies de belles ne sauraient être belles que si le beau en soi existe. »

Multiplication des exemples de belles choses : qu'en apprend-t-on sur le beau ? Relativité d'un exemple : pas de véritable connaissance. « La plus belle marmite est laide, comparée à la race des vierges. » Aucun particulier ne peut exemplifier le beau en soi, car tout particulier peut être aussi bien laid que beau, en comparaison avec un autre exemple. Ce n'est pas qu'il y aurait un meilleur exemple, c'est que l'exemple en soi est limité au sensible, au particulier, au mouvant.

Pourtant, plus loin, le dialogue se termine par une aporie, une impasse : Socrate échoue à définir l'Idée du Beau, « les belles choses sont difficiles. » Du beau il semble impossible de donner une

définition universelle et intelligible : on ne peut que l'illustrer à l'aide d'exemples multiples et sensibles, parce que le beau est impossible à concevoir séparément du sensible.

Donc on ne peut pas penser l'exemple seulement comme cas particulier qui permet d'accéder au général. On va montrer que l'exemple déplace à la fois le particulier et le général.

Cartographie : **la philosophie, c'est des mouvements de pensée**, avec plusieurs directions possibles : du général au général, du général au particulier, du particulier au général, du particulier au particulier. **Chaque cas relève à chaque fois d'une forme différente de connaissance.**

*Du général au général, c'est la pensée par concepts, la pensée abstraite.

*Du général au particulier : on a une proposition générale, qu'on illustre par un cas particulier. Par exemple une règle de grammaire.

Remarque : exemplifier le général par le particulier est un acte discursif très complexe. Sélectionner un élément demande en effet d'abord de choisir un élément significatif, puis de le mettre à l'écart. C'est la mise à l'écart qui permet la mise en valeur, qui permet à l'échantillon de *prendre valeur* d'exemple.

Par exemple, en grammaire, un exemple est un cas singulier, isolé du contexte. Prendre un exemple demande que ce qui fait fonction d'exemple soit désactivé de son usage normal. Par exemple : lorsque le grammairien explique ce qui définit la classe des performatifs. La règle énonce : « les verbes performatifs sont ceux qui non seulement décrivent l'action de qui les utilise, mais aussi, et en même temps, impliquent cette action elle-même ». Par exemple, la formule « je jure ». (Contrairement à « je dis », on ne peut jurer sans dire « je jure », alors qu'on peut dire quelque chose sans dire en même temps qu'on le dit.) Puis le grammairien prend comme exemple « je jure » : et précisément au moment où il utilise « je jure » comme exemple d'un énoncé performatif, il dit « je jure » sans jurer ! Pour valoir comme exemple, l'énoncé doit être suspendu de sa fonction normale, et c'est justement par ce non-fonctionnement et cette suspension qu'il peut montrer comment fonctionne l'énoncé. Il est désactivé de son usage normal, précisément pour montrer le canon de cet usage. Et il n'est pas possible de présenter le canon de cet usage d'une autre manière !

*Du particulier au général : l'induction.

Comment peut-on aller du particulier (ce qui n'est valable que pour un individu ou un nombre limité de cas) au général (ce qui vaut pour tous les cas ou pour tous les individus possibles) ? L'exemple serait ce qui, en philosophie, permet de généraliser, c'est-à-dire de conférer à un jugement particulier (sur une situation, un personnage, un événement, un film, etc) une portée générale. Le cas particulier devient une règle pour penser tous les autres cas particuliers.

Problème de l'induction : Je vois un cygne blanc, est-ce que j'ai le droit d'en conclure que tous les cygnes sont blancs ? Non, car il n'y a rien dans la perception que j'ai de ce cygne particulier qui m'autorise à penser que, nécessairement, il n'y a et il ne peut y avoir que des cygnes blancs. C'est le problème logique de l'induction : on peut passer du général au particulier (ce qui est vrai du concept de chien est vrai de tous les chiens particuliers, qui existent) mais apparemment pas du particulier (ce chien-ci : avec ses poils, la forme de sa mâchoire, sa taille, etc.) au concept de chien (ne plus identifier comme chien que les êtres qui ressemblent à ce chien-ci). Mais comment une connaissance du général est-elle possible si on ne peut passer du particulier (nos perceptions, nos sensations) au général ?

1) Première façon de passer du particulier au général : le contre-exemple. **Un seul contre-exemple suffit à réfuter une règle supposée universelle.** Si je dis « tous les cygnes sont blancs », il suffit que l'on m'oppose l'existence d'un cygne gris pour que mon jugement devienne faux, et que je le remplace par « la plupart des cygnes sont blancs » ou même, plus précisément, « tous les cygnes que j'ai perçus jusqu'à maintenant sont blancs ». **Dans le contre-exemple, c'est moins l'exemple que l'on généralise que la règle générale que l'on particularise** (qui est ramenée à un jugement particulier).

2) Deuxième façon de passer du particulier au général : **l'exception ou l'anomalie.** Montrer que ce qui apparaît d'abord comme un contre-exemple à une règle générale est en fait une exception qui la confirme. L'exception, c'est un cas où la règle devrait s'appliquer mais où, pourtant, elle ne s'applique pas. Que ce cas soit exceptionnel (peu fréquent, original, singulier) est justement ce qui permet d'affirmer que la règle s'applique pour tous les cas non-exceptionnels. Soit une règle générale : l'État français est un État dans lequel on distingue trois formes de pouvoir (judiciaire, législatif, exécutif) qui s'équilibrent les uns les autres. Soit une exception à cette règle générale : l'État d'urgence. Le travail philosophique consiste à montrer de quelle norme l'État d'urgence s'excepte pour mieux comprendre ce qu'il est en général, ce qu'il est le plus souvent.

3) On peut aussi souligner qu'une règle n'existe pas séparément des façons de l'appliquer à des cas particuliers – comme en jurisprudence. D'où la légitimité d'un travail d'ajustement, de précision ou de rectification de la règle à l'épreuve des cas auxquels elle est censée s'appliquer de manière équitable. L'exemple permet de créer le droit, au risque de transformer complètement les règles de droit.

Par exemple, on a un concept, qui oriente notre manière de comprendre tel ou tel ensemble de phénomènes : « nul n'est méchant volontairement », le mal est commis d'une façon involontaire. Mais on rencontre un phénomène qui semble résister à l'application de la règle que l'on s'est donnée : le tyran, qui semble tirer du plaisir de la souffrance des autres. a) Soit on abandonne la règle (tout mal est une action accomplie sans mauvaise intention) et on dit qu'il y a parfois du mal intentionnel : c'est le contre-exemple. b) Soit on dit que ce cas est une exception : la situation exceptionnelle du tyran rend son rapport au mal très particulier, et la généralité de la règle n'est pas, tout bien considéré, remise en cause. c) Soit on fait de la jurisprudence, et on réinterprète le principe que l'on s'est donné « nul n'est méchant volontairement » en démontrant que le tyran, lui aussi, se trompe et cherche son propre bien à chaque fois qu'il a mal agi. Tout cela est très schématique.

4) Quatrième façon : **le conte, ou la fable** : transmission d'une expérience précieuse que l'on cherche à partager à travers une histoire. Il y a bien des leçons à tirer d'une fiction particulière qui, parce qu'elle est vraisemblable, parce qu'elle est belle, parce qu'elle nous impressionne, nous enseigne des préceptes valables pour toute vie.

*Du particulier au particulier : étude de cas (jurisprudence, clinique), analogies.

- Etudes de cas :

Les études de cas sont ancrés dans une situation précise. Ce sont des exemples développés, qui permettent de penser précisément une situation grâce à la minutie de la description.

Il faut considérer que la vie, c'est des cas. Et la vie, c'est cas par cas. Il s'agit alors de mettre en rapport les cas. Faire du cas par cas, en donnant à comprendre un cas en regard d'un autre. Le cas peut être compris comme un observatoire : une plateforme non pour observer les oiseaux, mais pour observer les idées d'une époque, d'une situation... C'est une plateforme pour atteindre ce qu'on veut étudier.

a) **Elucidation non pas généralisation, mais par précision des détails** : on part d'un cas particulier et circonscrit, et on accède à la compréhension non par généralisation, mais à force de minutie dans la description.

Il s'agit de saisir des traits pertinents, qui permettent par exemple la **modélisation**. Partir de la spécificité de cas, pour les rendre comparable. Par exemple, la clinique des personnes hystériques a cherché à dégager les symptômes, pour fournir une modélisation de l'hystérie comme maladie.

b) **Elucidation non par abstraction, mais par comparaison.**

Mais comment sélectionner les éléments significatifs – significatifs par rapport à quoi, vu que le modèle n'existe pas encore, qu'on cherche à le faire ressortir? La clinique de l'hystérie a justement donné lieu à l'invention pure et simple de l'hystérie comme pathologie – ce qui relève finalement davantage des préjugés sexistes des pères de ce modèle plutôt que d'une véritable connaissance.

Les études de cas permettent néanmoins d'approfondir la connaissance, non par modélisation, mais par comparaisons entre les cas. C'est ainsi que procède la jurisprudence. Pour expliquer ce qu'est la jurisprudence, Deleuze donne l'exemple d'une loi interdisant de fumer dans les taxis. Un mec indigné fait un procès au taxi, et le taxi est condamné. Parce qu'on considérait que quand quelqu'un prenait un taxi, il était locataire, et pouvait donc faire usage du taxi dont il est le locataire comme il le souhaite. Aujourd'hui, pas question : au même procès, c'est l'usager qui serait condamné pour avoir fumé dans le taxi. Car le taxi n'est plus considéré comme une location, mais comme un service public. Or dans un service public, on peut interdire de fumer. Tout cela est jurisprudence : questions de situations, et de situations qui évoluent.

Et il n'y a pas de droits abstraits intangibles derrière la jurisprudence. Il n'y a pas de modèle intangible. Chaque cas jurisprudentiel fait évoluer le droit, sans référence à des droits abstraits qu'il faudrait enfin expliciter ou concrétiser. Il ne s'agit donc pas de dégager les traits significatifs pour élaborer un modèle, mais de dégager des traits saillants qui rendent des cas comparables dans leurs spécificités mêmes.

- **Analogies** : A est à B ce que C est à D. Par exemple, « le travail est à la vie ce que le pétrole est à la mer. »

Forme spécifique de connaissance qui ne procède pas en articulant universel et particulier, mais demeure sur le plan du particulier. La tradition européenne a retenu l'idée qu'il n'y a de science que du général : le particulier (associé au concret, lui-même associé au pratique) s'opposerait au général (associé à l'abstrait, lui-même associé au théorique). Pourquoi est-ce que l'abstrait, le général, l'éternel serait le lieu de la connaissance ? L'exemple comme analogie et l'exemple comme étude de cas permet de penser une connaissance liée au particulier et au concret. Car **l'exemple permet de toucher un fond qui est universel, autant qu'il est propre à l'expérience de chacun. L'exemple nous oblige à nous rendre à l'évidence : celle de l'expérience vécue.**

=> Cette cartographie nous permet de voir que l'exemple opère des déplacements, à la fois du côté du général et du côté du particulier. **D'un côté, l'exemple oriente l'objet particulier utilisé comme exemple en le faisant tendre vers ce qui le dépasse, lui donnant ainsi une signification au-delà de lui-même et une aura particulière. Et en retour, il déplace l'idée générale elle-même, parce que l'étude précise du cas particulier demande toujours de repenser le général de façon plus précise, plus spécifique.**

Mise en pratique : Spinoza, *Lettre à Schuller*

Les fonctions de l'exemple, présentés séparément, se trouvent en réalité mélangées :

- Aller du simple (mouvement d'une pierre) au complexe (le libre arbitre n'est jamais qu'une illusion car les hommes ont conscience de leurs appétits mais pas des causes qui les déterminent).

On part du mieux connu pour aller vers le moins connu.

- Analogie (ce que la pierre est à son mouvement, l'homme l'est à ses actions) qui n'est en fait qu'une comparaison (ce que la pierre est à son mouvement, l'homme l'est à son propre mouvement : les actions humaines ne sont que des mouvements).

Notre cartographie des mouvements de pensée montre que l'exemple est bien source de connaissance en lui-même.

Pourtant, **ce qu'apporte un exemple en termes de connaissance n'est jamais présupposé**. En effet, le fonctionnement même de l'exemple consiste à suspendre et à désactiver la chose comme donnée, pour présenter soudain une intelligibilité. La mention seule de l'objet concret ne suffit pas : il faut indiquer l'intelligibilité qu'on veut en dégager. L'exemple contient donc l'idée d'une intelligibilité contenue dans le sensible, car l'exemple, tout en étant un phénomène singulier et sensible, contient en quelque sorte l'idée qu'il s'agit de définir. Ce n'est pas un simple élément sensible qui renvoie à une classe plus générale qu'il permettrait de désigner : il contient déjà en lui-même ce rapport entre le sensible et l'intelligible, entre le particulier et le général. Donc l'exemple, dans son fonctionnement, remet en question l'opposition tranchée entre le particulier et l'universel.

L'exemple n'est ni particulier ni général. Un exemple présente une *singularité*, qui ne se laisse réduire à aucun des deux termes de la dichotomie général/particulier.

On le voit dans le fait qu'il est impossible, dans un exemple, de séparer clairement ce qui fait sa particularité, et ce qui fait son caractère paradigmatique, ce qui fait qu'il est éminemment particulier et ce qui fait qu'il dénote le général.

Précisément, le cas exemplaire devient tel en suspendant et, en même temps, en exposant son appartenance à l'ensemble. **A la fois exceptionnalité et généralité**. Par exemple, le châtiment exemplaire : pour avoir valeur d'exemple, il doit se faire plus dur, plus sévère que les autres peines.

=> Avec l'exemple, il s'agit de **penser le spécifique, et de penser des rapports spécifiques**. C'est le propre de la philosophie. Chaque mouvement de pensée cherche un **équilibre en tension entre le général et le particulier – équilibre qui est une forme de précision**. Cette recherche de spécificité et de liens spécifiques fait de l'exemple un geste éminemment philosophique.

3) Entre connaissance et action, théorie et pratique : l'exemple fait effet

Que l'exemple soit moral, rhétorique ou épistémologique, il se définit donc moins par le rapport à chaque fois mouvementé qu'il génère entre particulier et général, que par la dynamique qu'il crée entre théorie et pratique.

Quels sont les effets de l'exemple ?

- Permettre non seulement la connaissance, mais l'accès à la connaissance. En provoquant l'adhésion au propos.

- Exemplarité morale : vise, par l'imitation, à l'extension du modèle.

L'exemple représente ainsi le point précis où le discours est relayé par l'action. Il se trouve donc à la charnière entre connaissance (discours, argumentation) et action.

a) Emporter l'adhésion

L'argumentation, en éblouissant les esprits, peut faire changer d'avis, mais même si elle permet de vaincre la parole des autres, elle ne parvient pas pour autant à gagner le cœur. Ce sont les exemples qui permettent d'embarquer le lecteur ou l'interlocuteur dans le discours, emporter son adhésion. Les sciences cognitives parlent de « sentiments épistémiques » (*feeling of knowing*) que suscitent les exemples, facilitant l'acceptation d'une proposition. Ce qui fait qu'on se dit "Mais oui!" ou "Ah c'était ça".

b) **Moyen mnémotechnique**

L'exemple permet de mémoriser. Les exemples sont la mémoire vivante des idées. L'exemple nous impressionne, transforme ce qui est pensé en chose sentie, ce qui est senti en chose pensée : c'est un milieu où les idées peuvent se sédimenter sans perdre leur force.

Ils rendent la **réminiscence** possible : on moyen d'une image, d'une histoire, d'un fragment, on conserve l'essentiel. Si on oublie la règle, on se souvient des exemples qui contiennent la règle et on peut rejouer le geste de la découverte.

c) Provoquer l'imitation

L'exemple déploie une espèce d'aura, qui fait qu'en morale, un bon exemple nous donne envie de l'imiter.

Par l'exemple et l'imitation qu'il induit, soi-même peut devenir un peu autre, un peu plus autre.

Conclusion, **un bon exemple c'est :**

-Restituer la pensée dans son tissu de vie, pour rendre les concepts vivants et éprouvés. Donc puiser dans les expériences vécues. Misère des exemples décharnés, purement inventés.

-Faire ressortir le spécifique => chercher à déplacer le général *et* le particulier. Penser des spécificités, des singularités : les décrire, le plus minutieusement possible, pour pouvoir les situer, et ensuite les comparer.

-Mouvoir du discours à l'effet : on peut chercher des exemples en regard des effets recherchés sur le lecteur ou l'interlocuteur.

Notre méthodologie cherchera elle-même, le plus possible, à donner l'exemple.